



**Commune de  
RIVES-D'AUTISE  
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JANVIER 2020**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE "CENTRES ANCIENS PROTÉGÉS" DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE  
(réseau des petites Cités de Caractère)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de se porter candidat sur la liste des 10 cités en mesure de bénéficier de l'aide financière "Centres Anciens Protégés" de la Région des Pays de la Loire de septembre 2020 à septembre 2022
- mandate M le Maire pour signer les documents correspondants à ce dossier

**SERVICE PERISCOLAIRE DE LA GARDERIE – TARIF COMPLEMENTAIRE 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 « pour » et 2 abstentions

- la mise en place du demi tarif à la garderie sur le créneau horaire de 8 h 30 / 9 h, soit 0,40 €, à partir du 1er janvier 2020

*Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.*